

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Corrèze

CHSCT spécial départemental de la Corrèze

Réunion du lundi 25 janvier 2021

PROCÈS-VERBAL

Le CHSCT départemental de la Corrèze s'est réuni par visio-conférence de 11h10 à 12h00 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique Malroux, inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de la Corrèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Au titre des représentants de l'administration :

- Monsieur Dominique Malroux, IA-DASEN, direction des services de l'éducation nationale de la Corrèze;
- Monsieur Christophe Jasson, secrétaire général, direction des services de l'éducation nationale de la Corrèze.

Au titre des représentants du personnel :

Fédération syndicale unitaire (FSU) :

- Monsieur Romain Champetier, professeur des écoles, ITEP Liginiac;
- Madame Marie-Thérèse Bodo, PLP, LP René Cassin, Tulle ;
- Madame Laëtitia Agnoux, professeur documentaliste, collège Lakanal, Treignac.

Union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA éducation) :

- Monsieur Boris Duniau, professeur certifié, Lycée B. de Ventadour, Ussel ;
- Monsieur Christophe Menvielle, professeur des écoles, école élémentaire de Varetz.

Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT)

Madame Nathalie Bucquet, professeur des écoles, école élémentaire Jules Vallès, Brive.

Au titre d'invités :

- Madame Catherine Lavergne, inspectrice de l'éducation nationale Tulle Vézère ASH;
- Madame Isabelle Fulminet, attaché d'administration de l'éducation nationale, DSDEN 19;

- Monsieur Frédéric Faugeras, conseiller académique de prévention du 1^{er} et 2nd degré, Rectorat de Limoges;
- Monsieur Nicolas Leclerc, inspecteur santé et sécurité au travail, Rectorat de Limoges;
- Madame Isabelle Blavignac, médecin conseiller technique service de promotion de la santé en faveur des élèves, DSDEN 19;
- Monsieur Thierry Lissac, agent d'équipe mobile de sécurité, DSDEN 19.

ÉTAIT EXCUSÉE:

Madame Anne Motard, professeur certifié, collège Maurice Rollinat, Brive.

Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

Point de suivi – situation sanitaire.

I. Mots d'introduction de l'IA-DASEN

L'IA-DASEN présente à l'assemblée tous ses vœux les plus sincères pour l'année 2021 et espère voir rapidement les choses évoluées de façon positive pour l'ensemble des structures que nous accompagnons et suivons au bénéfice des jeunes, des familles et des personnels.

II. <u>Déclaration liminaire de l'UNSA éducation</u> (ci-joint au procès-verbal)

Monsieur Duniau fait lecture d'une déclaration liminaire.

Face aux évolutions de la situation sanitaire, l'ensemble des personnels a su à chaque fois y répondre notamment aux dernières annoncent du 14 janvier 2021 sur le protocole de restauration dans le 1^{er} degré.

III. Point de situation sanitaire (au jeudi 21 janvier 2021)

1. Recensement des cas confirmés depuis le 1er septembre 2020

- Dans le 1er degré :
- 63 écoles impactées
- 62 élèves
- 18 enseignants
- 18 autres adultes
- 2 classes ont été fermées.

L'évolution des cas confirmés depuis janvier 2021 :

- Semaine du 04 janvier : incidence comparable au mois de décembre 2020, + 5
- Semaine du 11 janvier : + 6
- Semaine du 18 janvier : les choses ont progressé un peu plus du côté des autres adultes.

▶ Dans le 2nd degré :

- 43 établissements impactés (27 collèges et 16 lycées)
- 224 élèves
- 25 enseignants
- 13 autres adultes
- 9 fermetures de classes
- 7 suspensions d'accueil.

L'évolution des cas confirmés depuis janvier 2021 :

- Semaine du 06 janvier : + 4 pour les élèves
- Semaine du 11 janvier : + 15 pour les élèves.

Les cas augmentent mais les choses sont parfaitement maitrisées grâce au professionnalisme des équipes.

> Sur les 7 jours glissants :

- Dans le département de la Corrèze : 32 nouveaux cas positifs
- Dans le 1er degré : 11 nouveaux cas positifs (8 élèves, 1 enseignant et 2 autres personnels)
- Dans le 2nd degré: 21 nouveaux cas positifs (14 élèves, 6 enseignants et 1 autre personnel)
- Alerte de l'agence régionale de santé (ARS) si un cluster s'identifie sur le territoire ; la DSDEN est vigilante.

2. La logique du déploiement des tests antigéniques

Il a fallu développer un déploiement des tests antigéniques à partir de volontariat des infirmier-es de l'éducation nationale :

- Dès le mois de décembre 2020 : 4 infirmières volontaires formées par les services de l'ARS procèdent avant les vacances de Noël aux tests antigéniques aux enseignants de 4 établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) (collège d'Egletons, collège de Larche, collège Jean Moulin à Brive et l'EREA Meymac)
- Le 4 janvier 2021 : les tests ont été élargis aux enseignants du 1^{er} degré des secteurs des 4 EPLE.

La logique de déploiement des tests s'est intensifiée depuis la reprise de manière à répondre à différents scénarii. Une trentaine de tests ont été réalisés sur des adultes.

Les nouvelles instructions ministérielles

- <u>1ère situation</u>: dès l'apparition de 3 cas confirmés dans l'établissement, l'ensemble de la communauté scolaire doit être testé (adultes et élèves) dans les 48 heures afin d'identifier s'il y a un cluster et isoler le plus rapidement possible les éventuels cas positifs asymptomatiques.

La situation s'est présentée au collège de Lubersac. Actuellement, il y a 4 infirmières volontaires formées sur le territoire qui interviennent dans leur établissement. Il a fallu faire appel à du personnel extérieur en l'occurrence des infirmières libérales disponibles identifiées par la préfecture et l'ARS. Seuls les adultes ont été testés. Les 24 tests opérés se sont révélés être tous négatifs.

Aujourd'hui, 4 autres infirmières sont déployées au collège de Lubersac pour tester l'ensemble des élèves dont les parents ou les responsables légaux ont donné leurs consentements (sur 300 élèves, 200 consentements retournés dont 150 retours positifs pour bénéficier du test). Les tests se produisent tout au long de la journée. En parallèle, la DSDEN a distribué des tests et des équipements de protection individuelle aux infirmières. Le retour d'expérience du collège de Lubersac permettra d'aider et de conseiller les autres établissements si toutefois un cas similaire devait se présenter.

- 2ème situation : si le virus circule activement, l'ARS peut demander un test massif sur une zone.
- <u>3^{ème} situation</u> : si il y a apparition de virus variant, l'ARS peut imposer de déployer les tests sur les élèves dès l'âge de 6 ans.
 - > Communication à l'ensemble des chefs d'établissement et aux directeurs d'école

Une communication a été faite à l'ensemble des chefs d'établissement pour qu'ils puissent anticiper, afin d'identifier une salle dédiée aux tests.

Une communication sera adressée dans ce sens à l'ensemble des directeurs d'écoles et doublée aux maires.

Dès l'apparition de 3 cas positifs d'élèves dans un établissement, la communauté scolaire est testée. Existe-t-il une jauge au niveau des cas enseignants ou adultes ?

Pour les enseignants et les adultes, la jauge est de 3 cas dans un délai de 7 jours glissants. Le médecin scolaire prévient l'ARS qui étudie la situation.

> Si les parents refusent le test pour leurs enfants, cela a-t-il une incidence sur leur présence dans l'établissement ?

Le test peut être opérer dans une officine (laboratoire ou pharmacie).

La scolarité n'est pas impactée. Les instructions ne précisent rien. Seuls les élèves qui sont cas contacts et s'avèrent positifs font l'objet d'un contact tracing (ce qui rassure tout le monde et permet d'identifier le plus rapidement possible un cas contact).

3. Les masques

Il est fortement déconseillé mais pas interdit de porter des masques de catégorie 2 et des masques faits maison. Les masques de chirurgicaux de type 1 et 2 conviennent. Il ne faut pas confondre les masques chirurgicaux de type 2 et les masques de catégorie 2. La restriction concerne que les masques en tissus de catégorie 2. Les masques distribués aux personnels par l'éducation nationale sont des masques AFNOR de catégorie 1. Ils

sont considérés comme protecteurs à l'intérieur et à l'extérieur.

A ce stade, le masque grand public est obligatoire dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs de l'établissement scolaire.

> Y a-t-il des retours des familles s'opposant au port du marque pour leurs enfants?

A ce jour, les représentants du personnel n'ont pas de retours des familles.

Depuis que le conseil d'état a débouté les revendications des familles, certaines familles ont fait appel à l'instruction à domicile et d'autres ont fini par accepter.

L'IA-DASEN souhaite refaire un point sur la situation.

IV. Questions des représentants du personnel

Les réunions de conseils de classes, de conseils pédagogiques, de conseils d'administrations... doiventelles se tenir en visioconférence ?

Nous devons faire preuve de vigilance. Chaque situation est différente. Il est bon de le rappeler cette formule aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement.

> Les fiches SST

Les représentants du personnel demandent une communication à destination de tous les personnels concernant les faits pouvant faire l'objet d'une fiche SST.

La demande sera abordée au prochain CHSCT ordinaire qui se tiendra le 30 mars 2021.

V. Prochain CHSCT Covid-19

Un prochain CHSCT Covid-19 sera reprogrammé, nous ferons un point d'avancement sur le déploiement des tests antigéniques dans les établissements scolaires.

La séance est levée à 12h00.

Fait à Tulle, le 2 février 2021

Pour le directeur académique des services de l'éducation nationale et par délégation le secrétaire général, La secrétaire du CHSCT-SD 19

SIGNÉ

SIGNÉ

Christophe JASSON

Romain CHAMPETIER